



## Appel à manifestation d'intérêt pour la mobilisation d'une subvention aux « Ateliers Inclusifs » à destination de jeunes en situation de handicap et des jeunes au profil typique

### **Date limite de dépôt des projets : 1<sup>er</sup> mars 2026 à minuit**

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à candidatures qui a un double objet :

- La sélection d'associations et/ou de personnes (hors associations du milieu spécialisé), nommées « porteur de projet » qui proposeront la réalisation d'ateliers inclusifs à destination de jeunes en situation de handicap et de jeunes au profil typique à travers la réalisation d'une activité commune nécessitant des adaptations.
- Le recensement d'une liste « d'intervenants » qui pourraient venir en soutien aux porteurs de projets dans la mise en oeuvre de l'activité/de l'atelier.

### **1 – Calendrier**

**Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 1<sup>er</sup> mars 2026 à minuit**

**Période d'instruction et de sélection des projets avec l'organisation d'un jury participatif : mois d'avril-mai 2026.**

**Notification de la décision : juillet 2026**

**Démarrage des ateliers : à partir de septembre 2026**

### **2 – Cahier des charges**

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis. Il est accompagné de l'annexe 2 (fiche de candidature porteur de projet) et de l'annexe 3 (fiche de candidature intervenant spécialisé).

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr/subventions-haute-garonne>

### **3 – Modalités de transmission du dossier du candidat**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature.

Le candidat devra transmettre son dossier de candidature uniquement via le portail des subventions du site internet du Conseil départemental – URL : <https://subventions.haute-garonne.fr>, afin de :

- Créer votre compte demandeur,
- Après la connexion, choisir « Déposer une demande ».
- Suivant son profil, choisir « Subventions aux associations (hors écoles de sport/Petit matériel) »,
- Après avoir saisi les informations sur sa structure, choisir la thématique « Ateliers inclusifs »,
- Suivre les indications jusqu'à la transmission de votre demande et la **réception d'un premier mail de confirmation de transmission.**

**La demande de chaque candidat devra impérativement passer par l'espace usager du portail des aides.**

Seules les candidatures déposées sur le portail des subventions du Conseil départemental seront recevables.

Un « guide d'utilisation du portail subventions » est disponible sur le site internet du Conseil départemental en suivant le chemin d'accès ci-dessous :

- <https://subventions.haute-garonne.fr>.
- « Règlements et documentation » (bas de page - encadré noir)
- Documentation générale
- « Téléchargez le guide d'utilisation du site Subventions ».

Les dossiers parvenus après la fin de la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables.

Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'informations pourront être demandés au porteur de projet. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

### **4 – Composition du dossier et critères de sélection**

Tous les candidats devront remettre la fiche de candidature (annexe 2 et/ou 3) complétée.

S'engageant pleinement dans une démarche inclusive à travers ce projet, la sélection des candidatures sera faite par un dispositif de jury participatif, composé de jeunes en situation de handicap et de jeunes au profil typique. La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges.

### **5 – Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures**

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

## **6 – Précisions complémentaires**

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresses suivante :

**DGOPRA-APP@cd31.fr**

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature.

### **Annexes :**

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : fiche de candidatures à destination des associations ou personnes intervenant dans le « milieu ouvert »

Annexe 3 : fiche de candidature « recensement intervenant ».